AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 27-8-75079249

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "BRETAGNE"
(COTES-DU-NORD, FINISTÈRE, ILLE-ET-VILAINE, MORBIHAN)

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
280, rue de Fougères, 35000 RENNES — Tél. (99) 36-01-74

Sous-Régisseur de recettes de la D. D. A.
PROTECTION DES VÉGÉTAUX
C. C. P. RENNES 9404-94

Imprimerie de la station "Bretagne" - Directeur-Gérant : L. BOUYX

BULLETIN N° 34 — 25 AOUT 1975

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Depuis notre dernier avis du 11 août, les conditions climatiques ont continué à être très favorables à une intense activité des papillons de deuxième vol. De nouvelles pontes ont été déposées chaque jour. Le risque de pénétration des jeunes chenilles dans les fruits va donc se maintenir au moins pendant les 15 prochains jours. L'importance des dégâts qu'elles sont susceptibles de provoquer étant évidemment fonction des conditions climatiques.

Compte-tenu de ces éléments, il est nécessaire d'assurer la protection des fruits contre les attaques de carpocapse jusqu'aux environs du 10 septembre.

Attention, bien respecter les délais d'emploi avant récolte.

MALADIES DE CONSERVATION DES POMMES ET DES POIRES

Profiter du traitement anti-carpocapse pour lutter aussi contre les maladies de conservation des pommes et des poires.

Se reporter au bulletin ci-joint qui fait le point sur ce sujet.

PUCERONS ET CHENILLES SUR CHOUX (toutes espèces)

Ces ravageurs peuvent encore occasionner des dommages aux diverses espèces de choux, notamment aux choux-fleurs.

Il convient donc de continuer la surveillance de ces cultures afin, si nécessaire, d'intervenir en tenant compte des éléments communiqués dans notre dernier bulletin.

TORDEUSE DES POUSSES DU PIN

Des dégâts de la Tordeuse des pousses du pin sont observés actuellement sur jeunes pins de diverses espèces, principalement sur pins insignis, dans plusieurs secteurs de la Bretagne, notamment en zones côtières.

Il s'agit de petites chenilles, de couleur marron, qui s'introduisent dans les pousses. Elles y creusent une galerie d'où s'écoule la résine. Les rameaux atteints se recourbent, puis se déssèchent, ce qui ralentit fortement la croissance des arbres.

Il est possible de limiter les dégâts provoqués par cet insecte, en effectuant, dès que possible, une pulvérisation insecticide copieuse dirigée sur les pousses.

.../...

P. 32

Utiliser le Mévinphos à 100 g de matière active par hl d'eau, soit un litre par hl de l'une des spécialités suivantes : Phosdrin W 10, Phoslit 10, Phosfène concentré.

Il est nécessaire de réaliser un nouveau traitement 12 à 15 jours plus tard.

les Ingénieurs chargés
des Avertissements Agricoles

G. PAITIER - G. CHARPENTIER

l'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription
Phytosanitaire "Bretagne"

J. DELOUSTAL

Dernière note : Bulletin n° 33 du 11 août 1975.-

La gloeosporiose à Gloeosporium perennans est beaucoup moins importante. Elle s'attaque surtout aux pommes. Les premières manifestations de la maladie sont très comparables à celles provoquées par l'affection précédente. La zone atteinte est pourrie et nettement plus claire au centre. Les fructifications qui apparaissent fréquemment sont dispersées en cercles concentriques et donnent ainsi aux lésions de cette maladie un aspect très caractéristique. Les germes infectieux se présentent sous forme de masses mucilagineuses blanc grisâtre, mais il n'y a pas la pilosité blanche que l'on note facilement dans la gloeosporiose à Trichoseptoria fructigena.

La gloeosporiose à Gloeosporium fructigenum est beaucoup plus rare, mais, si elle s'attaque habituellement aux pommes et aux poires, elle peut provoquer des dégâts sur divers fruits à noyaux. Sur les fruits, la maladie apparaît d'abord autour des lenticelles, les lésions circulaires, de couleur marron, voient leur milieu virer au noir et, en atmosphère humide, apparaissent des fructifications abondantes sous forme de mucilage rose.

METHODES DE LUTTE

Les lenticelles étant formées à partir de la fin du mois de juin, les fruits sont susceptibles d'être infestés de cette époque jusqu'à la cueillette. Cependant, comptetenu du fait que la sporulation des chancres est surtout abondante à partir de Septembre-Octobre, la période la plus critique se situe dans les semaines qui précèdent la récolte. C'est donc à cette époque que doivent être envisagés des traitements préventifs dans les vergers.

A la suite d'essais réalisés ces dernières années, il est apparu qu'une bonne protection était obtenue en pratiquant 2 pulvérisations de précueillette, la première 30 - 40 jours avant récolte, la seconde le plus près possible de celle-ci.

Les meilleurs résultats sont obtenus avec les produits dérivés du benzimidazole, qui outre leur action préventive, possèdent également une certaine action curative contre les infections latentes grâce à leurs propriétés systémiques leur permettant d'inhiber la croissance du mycélium en début d'installation.

Ces fongicides comprennent le bénomyl à 30 g/MA/hl (soit 60 g de Benlate), le carbendazim à 30 g/MA/hl, (soit 60 g de Bavistine) et le méthylthiophanate à 70 g/MA/hl (soit 100 g de Pelt 44).

L'action des pulvérisations doit être complétée par des mesures prophylactiques visant à maintenir le bon état sanitaire général des arbres. Pour cela, il est conseillé de ne pas négliger les traitements cupriques à la chute des feuilles et en prédébourrement, afin de limiter la sporulation des chancres, ceux-ci devant être éliminés au maximum au moment de la taille.

Pour les fruits destinés à une longue conservation, la cueillette doit être effectuée de préférence à la période de maturité normale. Les fruits récoltés tardivement sont généralement les plus sensibles aux pourritures en raison de leur exposition prolongée aux infections en vergers.

Enfin, les fortes fumures azotées pouvant favoriser les pourritures de conservation, il est conseillé de limiter les apports d'engrais azotés dans les vergers dont la récolte est fréquemment atteinte.

TRAITEMENTS DE PRECUEILLETTE ET RESIDUS

L'application de traitements avec les benzimidazoles à l'approche de la récolte entraîne immanquablement de la part des arboriculteurs des questions sur les résidus dans les fruits lors de leur commercialisation dans les pays voisins, et en particulier en République Fédérale d'Allemagne. En effet, la législation de ce pays est assez sévère et la teneur maximum autorisée en bénomyl est de 1 ppm (1 milligramme par kg) pour les fruits à pépins.

P/33

.../...

De nombreuses analyses de résidus ont été effectuées au cours de ces dernières années, tant en France qu'à l'étranger. Elles permettent de donner aux arboriculteurs des apaisements à ce sujet, et d'en tirer une ligne de conduite quant à l'exécution du dernier traitement.

Un traitement au bénomyl, à la dose normale d'emploi, effectué le jour de la récolte, est susceptible de laisser sur les fruits des résidus supérieurs à 1 ppm, même après conservation de plusieurs mois en chambre froide.

Un traitement effectué 2 - 3 jours avant la récolte peut également, dans certains cas, entraîner sur les fruits la présence de résidus supérieurs à 1 ppm.

Lorsque le traitement est appliqué de 5 à 7 jours avant la récolte, les résidus maxima trouvés sur les fruits après cueillette s'établissent en général autour de 0,6 - 0,7 ppm, sauf accident dû à un surdosage au moment de la pulvérisation.

Ces résultats sont en concordance avec la législation allemande qui prévoit un délai de 7 jours entre l'application du bénomyl et la récolte des fruits à pépins (réglementation de novembre 1973).

En conséquence, nous conseillons aux arboriculteurs de respecter ce délai pour se mettre à l'abri de toute surprise désagréable au moment des exportations de pommes ou de poires traitées au bénomyl en précueillette.

Les résultats d'analyses de carbendazim et de méthylthiophanate sont beaucoup moins nombreux. Toutefois, les quelques données en notre possession nous permettent de penser que les résidus de ces deux fongicides sont plutôt moins importants que ceux laissés par le bénomyl.

On peut donc considérer qu'un traitement à 7 jours de la récolte laisse une bonne marge de sécurité à l'arboriculteur.
